



Municipalité de **Ferme-Neuve**

AVIS PUBLIC

Avis public est présentement donné par la directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Ferme-Neuve qu'à une assemblée ordinaire tenue le 14 février 2022, le conseil municipal a présenté le projet de règlement numéro 180 et a déposé un avis de motion pour régler ledit règlement relatif au «**CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE FERME-NEUVE**».

Dans ce règlement, la municipalité expose les devoirs et obligations de ses employés envers celle-ci.

Le projet de règlement sera déposé à l'assemblée du 11 avril 2022 pour adoption. Il peut être consulté au bureau municipal au 125, 12^e Rue, Ferme-Neuve, du lundi au jeudi entre 9 h et 12 h et de 13 h à 16 h.

Donné à Ferme-Neuve, ce 21^e jour du mois de mars 2022.

Bernadette Ouellette,
Directrice générale et
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, **Bernadette Ouellette**, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint conformément à la Loi, le 21^e jour du mois de mars 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat à Ferme-Neuve, ce 21^e jour du mois de mars 2022.

Bernadette Ouellette,
Directrice générale et
Greffière-trésorière